

**RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION DE JUILLET 2021 DE LA
REGION DE L'EST**

I. CONTEXTE/POINTS SAILLANTS

Au cours du mois de juillet 2021, la région de l'Est a connu une accalmie temporaire, mais qui a vite fait place à des incidents sécuritaires, donnant lieu à des violations de droits humains dans la majorité des provinces. En dehors de ces incidents sécuritaires, l'environnement de protection a connu aussi quelques perturbations.

Les incidents sécuritaires ont concerné la province de la Komondjari avec deux attaques du détachement militaire de Tankoulou par des groupes armés non étatiques (GANE).

Les mouvements au sein de la région sont restreints par un couvre-feu de 22h00 à 4h00 dans toutes les provinces et de 00h à 4h00 dans le chef-lieu de la région. En plus, la circulation, au moyen des engins à 2 et 3 roues, est interdite de 18h00 à 04h00 dans les communes rurales des provinces de la Tapoa, la Komondjari, la Gnagna et la Kompienga.

Les incidents de protection quant à eux étaient de 03 ordres : à savoir l'atteinte au droit à la vie, l'atteinte à la liberté de personne, l'atteinte au droit à la propriété. Perpétrés contre des civils, ces incidents ont été enregistrés dans les provinces du Gourma, de la Tapoa, de la Komondjari et de la Kompienga qui a connu une opération de ratissage dénommée « Epervier » avec pour résultat la destruction de plusieurs bases des GANE. L'incident majeur au cours de ce mois est l'enlèvement collectif de 03 civils sur l'axe Kantchari-Matiacoali le 14/07/2021 au cours d'un voyage de Diapaga pour Fada. Il convient par ailleurs de noter que des anciens otages ont également été libérés par leur ravisseurs ; il s'agit de 03 hommes dans la Tapoa, et d'un infirmier dans la Komondjari.

La région a connu une baisse de chiffre en termes d'incidents ce mois, soit 08 contre 16 pour le mois passé. Cependant, le sentiment d'insécurité, la peur, la détresse psychologique, la restriction des mouvements sont toujours partagées dans toutes les provinces comme conséquences indirectes des violations perpétrées par les GANE. *Une tentative de suicide dans ce sens a été enregistrée à Matiacoali à la date du 05/07/2021 ; cette dernière a bénéficié d'une assistance psychosociale par les gestionnaires de cas d'INTER SOS.* En plus de la vulnérabilité liée au déplacement, on observe un manque d'assistance des personnes déplacées internes (PDI) au cours du mois de juin 2021. En effet, dans la province de la Kompienga, les PDI de la commune de Madjoari à Pama et Nadiagou peinent à recevoir une assistance humanitaire depuis leur déplacement ; il en est de même des PDI de Bogoli/Yamba, de Baltiaga et Tchomboro/Diapangou dans le Gourma. A cela, il faut ajouter les anciens bénéficiaires de l'assistance alimentaire qui se sont vu retirés de la liste des bénéficiaires à cause des nouveaux critères de ciblage du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) basés sur la vulnérabilité contrairement au premier trimestre où le ciblage était basé sur le statut PDI.

Au sujet de la pandémie de Covid-19, la région n'a pas enregistré un nouveau cas selon les données du 20/07/2021, partagés par le service d'information du gouvernement. Par ailleurs, il convient de noter que beaucoup d'enfants souffriraient de la Malaria et des maladies bronchioles dû

à l'exposition aux intempéries comme le vent et la pluie, selon les propos ressortis par les PDI lors des focus groups dans la ville de Fada.

II. ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Les provinces couvertes par les activités de protection dans la région sont la Tapoa, le Gourma et la Komondjari. Au cours de ce mois de Juillet 2021, le monitoring à distance a été observé à Bartiébougou, Foutouri, Gayéri, communes de la Komondjari et Kantchari, Diapaga, Logobou, Partiaga, Namounou, Tansarga et Botou dans la province de la Tapoa. Dans la province du Gourma, les activités ont été réalisées de façon présente dans les communes de Matiacoali, Fada, Diapangou, Yamba, Tibga et Diabo.

Pour la réalisation des activités de monitoring de protection, 20 missions ont été effectuées dans les communes de la province du Gourma. En effet, dans le cadre du monitoring communautaire, 12 focus groups de collecte de données de protection ont été réalisés dont 4 à Fada, 2 à Matiacoali, 2 à Yamba, 2 à Tibga, et 2 à Diapangou avec la participation de 91 personnes dont 33 hommes 58 femmes. Dans le cadre du P21, 20 informateurs clés répartis dans les villages de Bougui, Nayouri, Tchomboro, Ougarou, Matiacoali et Tantiaka ont été interviewés pour la collecte des données de protection. A cela s'ajoutent 3 sensibilisations sur les mesures préventives de la Covid-19.

Source : Monitoring communautaire de juillet 2021

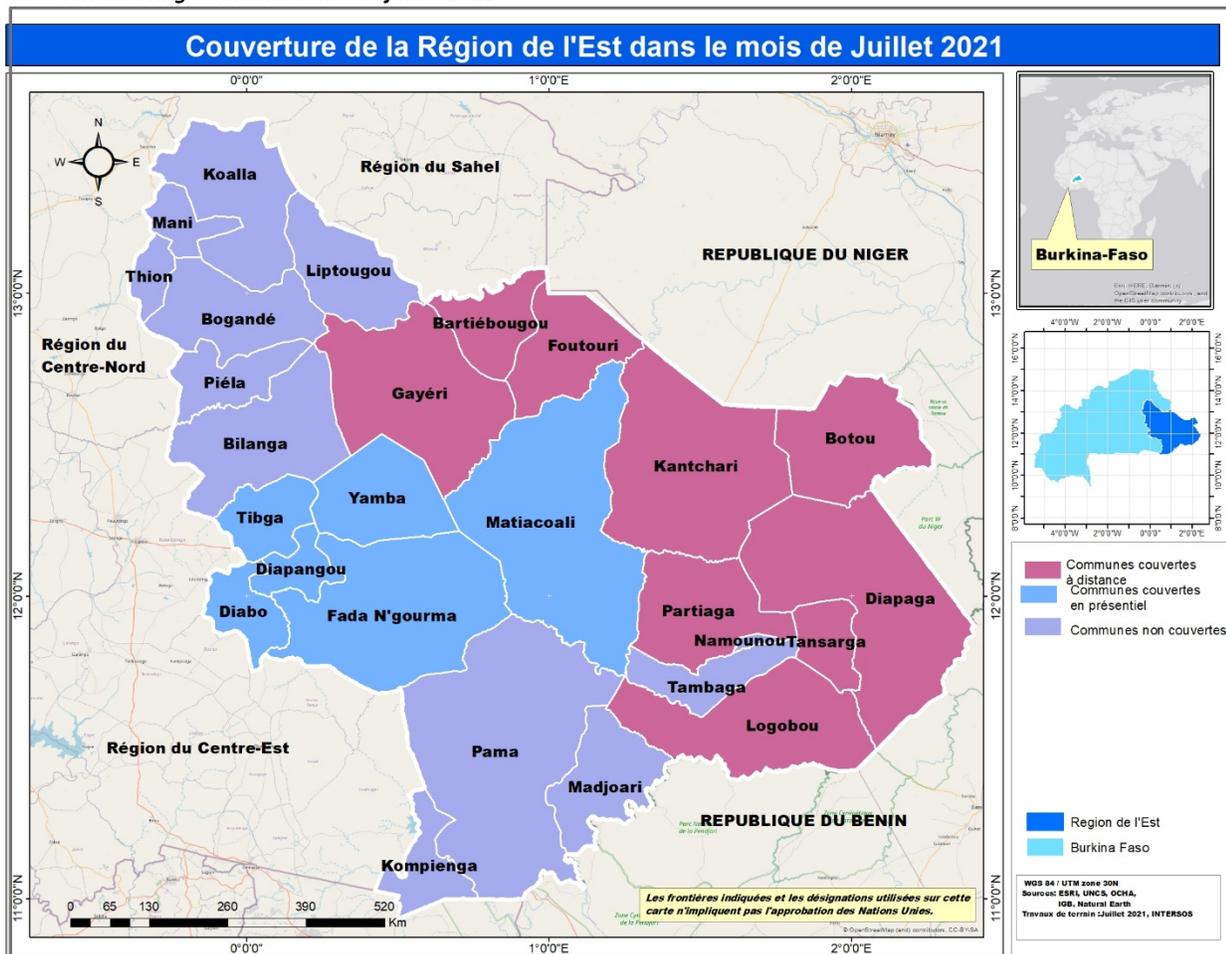


Figure 1: couverture géographique des activités de protection de juillet 2021

Les zones à risque élevé d'incidents au cours de ce mois sont les villages de Tanwalbougou, Nassougou, Namoungou, Ougarou, Bomoana dans la province du Gourma ; Logobou, Kombongou, Botou, Kantchari, dans la Tapoa et Foutouri, Bartiébourgou dans la Komondjari. Cependant, il est bon de noter que les groupes armés non étatiques sont présents dans toutes les différentes provinces de la région.

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Les violations de droits humains perpétrées par les groupes armés non étatiques engendrent chaque mois des déplacements forcés. Ces déplacements dans la région de l'Est sont effectués à titre préventifs après des incidents ou des irruptions de GANE dans une localité.

Source : Monitoring communautaire de juillet 2021

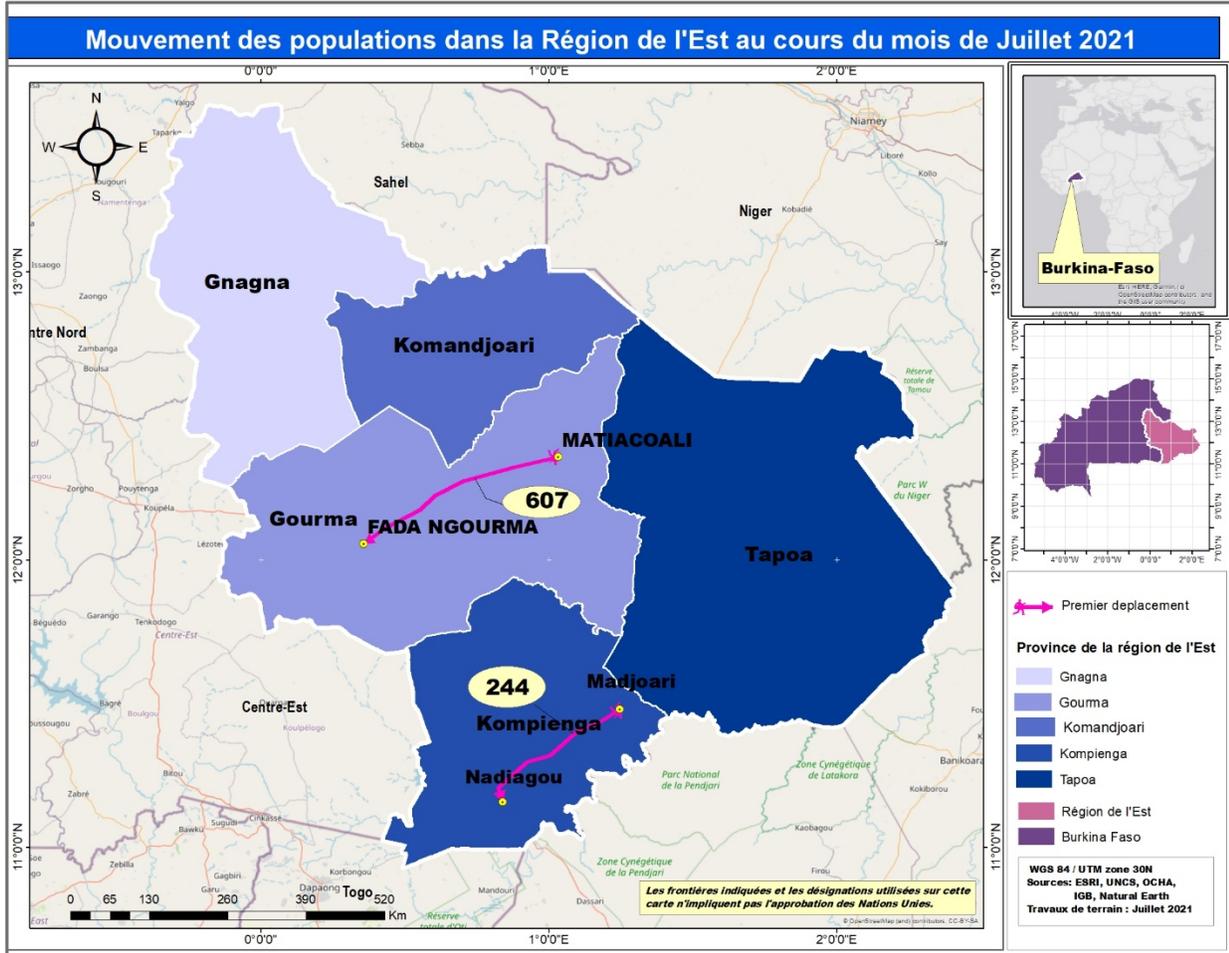


Figure 2: Déplacé forcé au cours de juillet 2021

Au cours de ce mois, deux mouvements ont été enregistrés ; il s'agit d'un premier déplacement forcé de population dans la province de la Komienga. **47 hommes, 60 femmes, et 137 enfants** se sont déplacés de la commune de **Madjoari** pour **Nadiagou** dans la commune de Pama. Ce mouvement s'est produit suite à la menace des GANE qui ont exigé leur déguerpiement de la localité.

Dans la province du Gourma, suite à l'assassinat de 03 personnes dans la commune de **Matiacoali** à **Kpencangou**, un déplacement forcé de plus de **102 hommes, 225 femmes, 192 filles et 88 garçons** a eu lieu de **Kpencangou** avec **Fada** pour zone d'accueil.

Aucun mouvement pendulaire ou retour dans une localité à risque n'a été enregistré au cours de ce mois de juillet.

Source : chiffres du CONASUR du 30/06/2021

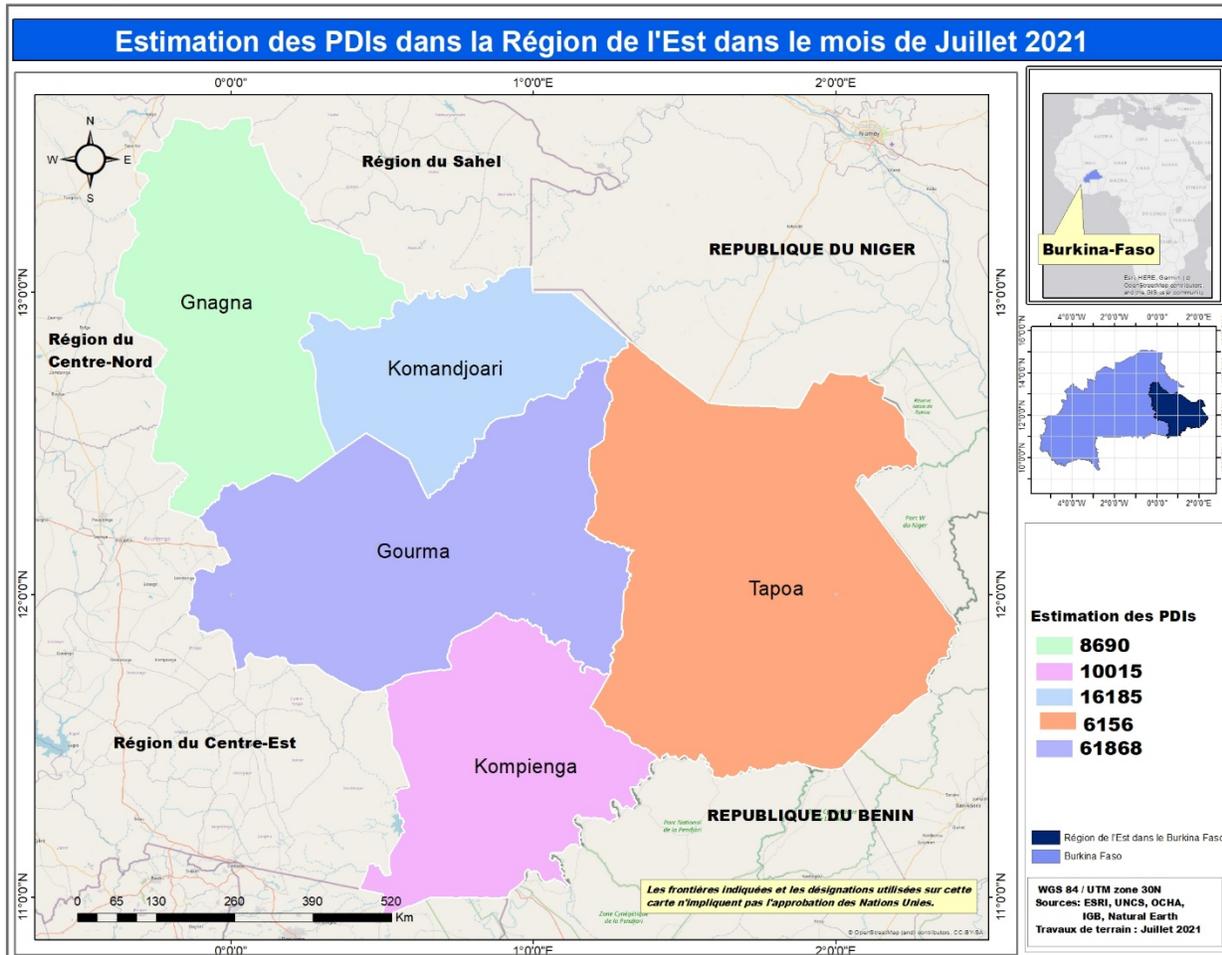


Figure 3: Estimation des PDI de la région par province

IV. PROBLEMES DE PROTECTION

1. SITUATION SECURITAIRE - INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Au cours de ce mois de juillet, trois types de violations ont été les plus récurrentes. Il s'agit des enlèvements, des assassinats et des vols de biens. Ces violations ont été toutes perpétrées par des GANE dans des zones moins sécurisées par les FDS. Les victimes restent la population civile.

- **L'atteinte au droit à la vie**

Des cas d'assassinats de civils par des GANE ont été enregistrés dans la Tapoa, le Gourma et la Komondjari. Il s'agit d'un conseiller villageois et 2 jeunes du village de Kpencangou (Matiacoali), 01 civil otage depuis 08 mois à Boudiéri, l'exécution d'un vieil homme de 70 ans à Madjoari et 01 homme victime de l'explosion d'un engin improvisé sur l'axe Madjoari-Tambarga.

Ces personnes seraient de connivence avec les FDS, les informant sur les mouvements et positions des GANE dans les localités.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

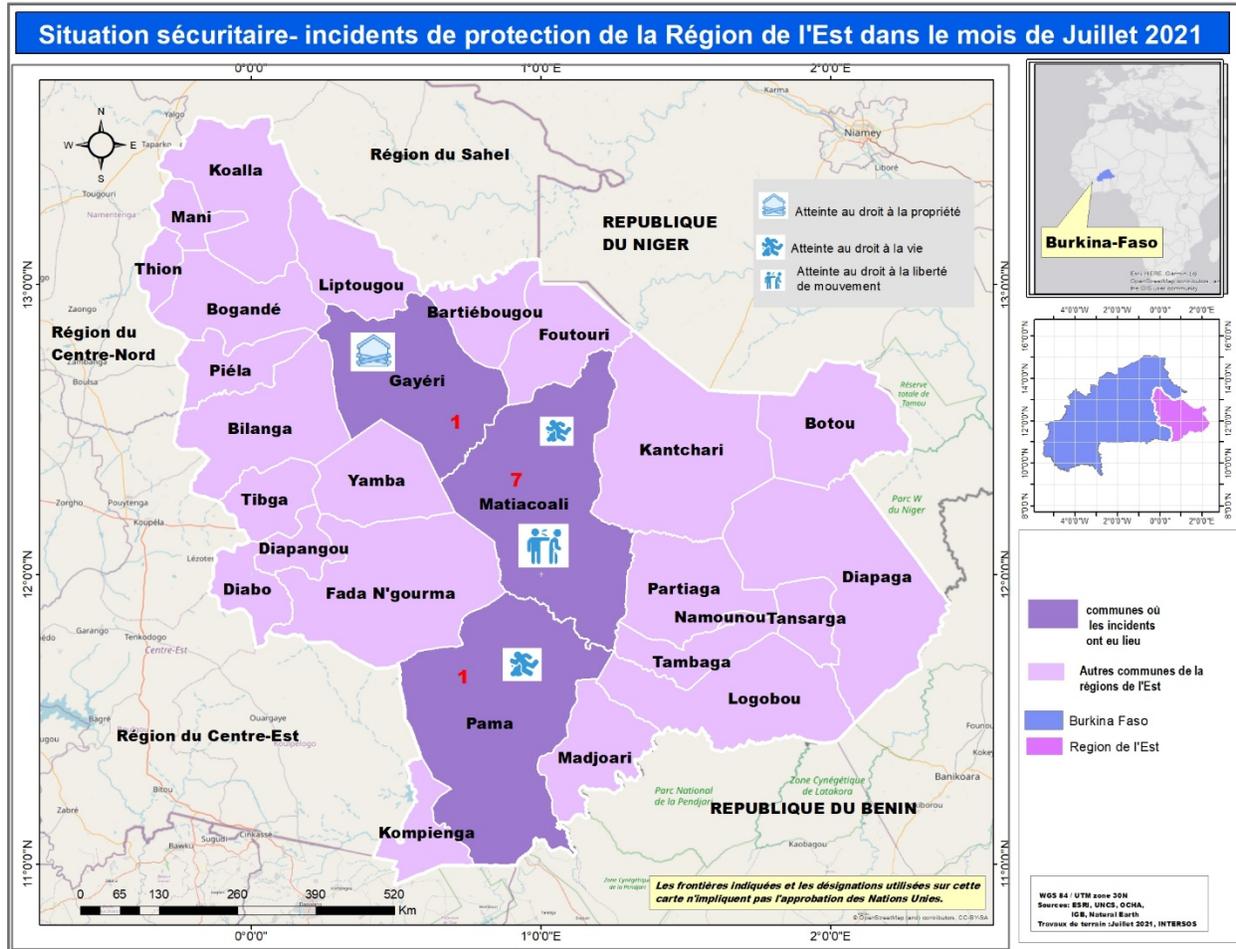


Figure 4: Situation des incidents de juillet 2021

- **L'atteinte au droit à la liberté**

Des cas d'enlèvements, de détentions de civils par des GANE ont été enregistrés au nombre de 03 incidents. Ces enlèvements ont concerné 07 personnes dont 03 en provenance de Diapaga enlevées sur l'axe Diapaga Kantchari (l'un d'eux auraient été relâché deux jours plus tard), un chauffeur d'un minibus enlevé sur l'axe Matiacoali-Fada et 03 personnes enlevés à Madjoari.

- **L'atteinte au droit à la propriété :**

Un seul incident a eu lieu dans la Komondjari. La victime est un paysan de Diabatou qui a vu son bétail composé de grands ruminants, environ 60, retirés de la garde de son berger par un GANE opérant dans la commune de Foutouri.

Les incidents, au cours du mois de juillet 2021, se sont produits dans les lieux de regroupements de personnes tels que les marchés, les points d'eau, les domiciles, mais aussi au cours des activités comme les voyages, la recherche du bois et pendant les activités dans les champs.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

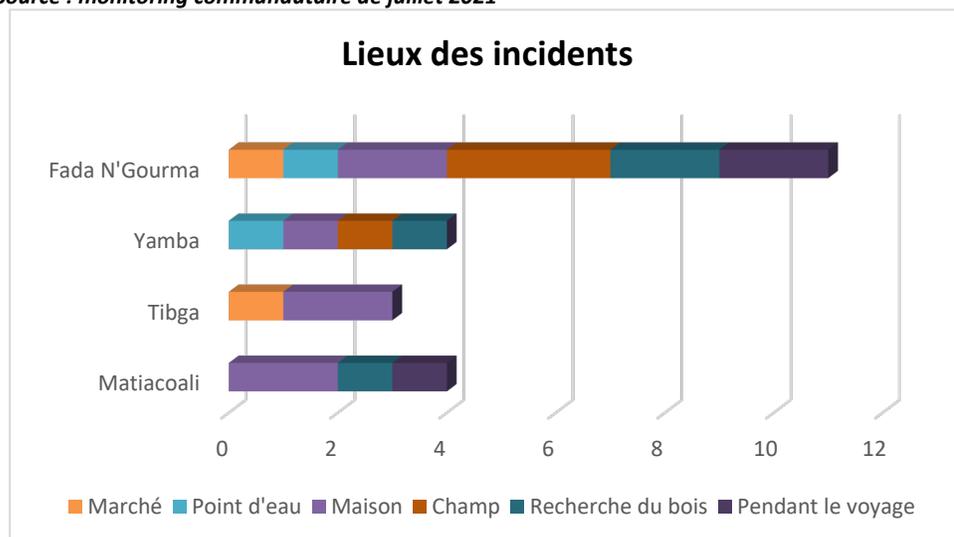


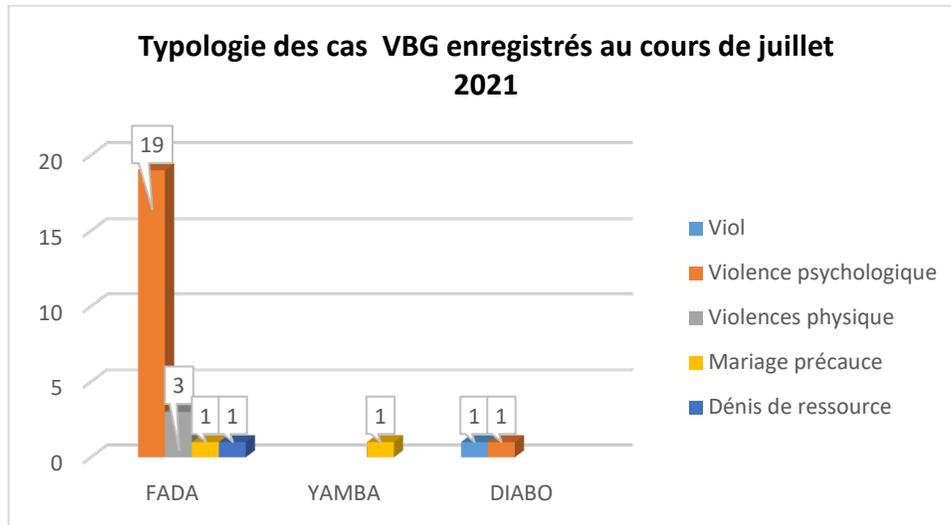
Figure 5: Lieux où les incidents se produisent

Bien que certaines localités n'ont pas enregistré un incident, on observe une forte présence de GANE dans toutes les provinces de la région. Les volontaires pour la défense de la patrie sont présents dans les provinces et effectuent des contrôles sur les axes reliant les provinces au chef-lieu de la région. Des patrouilles accompagnées de ratissage par les FDS en collaboration avec les VDP sont observées à la suite d'incidents.

Analyse: Les typologies d'incidents enregistrés au cours du mois de juillet 2021, montrent la persistance de l'activisme des GANE malgré les différentes opérations des FDS et de leurs présumés informateurs. Les civils sont ceux qui, par leur vie, leurs biens et même leur dignité, payent le plus tribut de cette guerre. Les enlèvements sont le signe que les GANE ne tolèrent aucune collaboration des civils d'avec les FDS. L'accalmie temporaire pourrait s'expliquer par les patrouilles de sécurisation menées par les FDS en collaboration avec les VDP.

2. SGBV

On dénombre 27 cas de VBG dans les communes de Fada, Yamba et Diabo dont le viol, le déni de ressource, les violences physiques, le mariage forcé et la violence psychologique.



Les conséquences de ces violences sont entre autres la séparation des couples, la détérioration de l’environnement familial qui pourtant reste le cadre idéal pour l’éducation d’enfants. Concernant la prise en charge, 03 survivantes ont bénéficié d’un cash de 35 000FCFA pour l’assistance en kits de dignité et 24 survivantes, de 30 000F dans le cadre de la prise en charge selon le plan d’action individuelle.

3. PROTECTION DE L’ENFANCE

Les enfants sont exposés à plusieurs risques de protection dans la région de l’Est. En effet, les données du monitoring démontrent l’existence d’enfants séparés (ES), non accompagnés (ENA) déscolarisés à cause de la crise sécuritaire. Certains enfants se retrouvent dans les rues, exerçant des activités comme la mendicité, le petit commerce, les activités de ménage de porte à porte.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

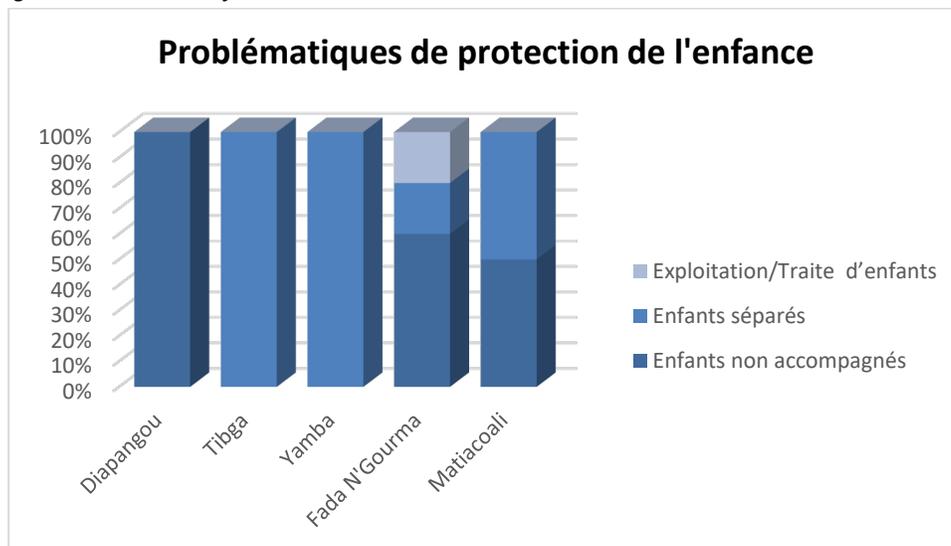


Figure 6: les problématiques liées à la protection de l'enfant

Selon les informations issues des activités du monitoring communautaires, les enfants seraient exposés à des abus et exploitation. En effet, il ressort des informations recueillies que des punitions

seraient infligées à ces enfants s'ils perdaient des articles au cours de la vente. Pour les activités de ménage, le non-paiement après service rendu est constaté.

Un cas de négligence a été enregistré dans la ville de Fada. Il s'agit d'un nouveau-né abandonné dans le secteur 09 de Fada. Il a été remis au service communal de l'action sociale pour une prise en charge.

4. PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Les catégories de personnes telles que les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées ont besoins d'une attention particulière.

La situation sanitaire des enfants se dégrade de plus en plus. Bon nombre d'enfants souffrent de la malaria et maladies respiratoires graves. Cela serait dû à l'exposition au froid, au manque d'abris adéquats, de couvertures, aux piqûres de moustiques et à la malnutrition. La gratuité de soins n'est plus effective dans certains centres de santé, à cause parfois de la rupture des produits pharmaceutiques.

Les femmes enceintes, particulièrement celles dans la catégorie des PDI peinent à faire correctement leur visite médicale. En effet, le manque de moyen financier ne leur permet pas de faire un bon suivi prénatal. Plus de 15 femmes enceintes n'ayant pas de moyens pour la consultation prénatale ont été identifiées au cours du mois dans les différentes zones d'activités de protection. Ces femmes ont été orientées vers INTERSOS/PAM pour le dépistage de la malnutrition et ensuite pour une prise en charge. Les agents à base communautaires de ces localités ont également été informés pour faciliter l'accès aux Centre Santé et de Promotion Sociale (CSPS).

Les personnes âgées sont en manque d'assistance. Non seulement, ils restent affaiblis par l'âge, mais on observe un manque d'attention des communautés à leur égard. Ils présentent des besoins qui sont pris en compte car n'arrivant pas à porter leur voix dans les prises de décisions communautaires à cause de l'incapacité de se déplacer pour la participation aux concertations et aux cadres d'échange.

Source : monitoring de protection juillet 2021

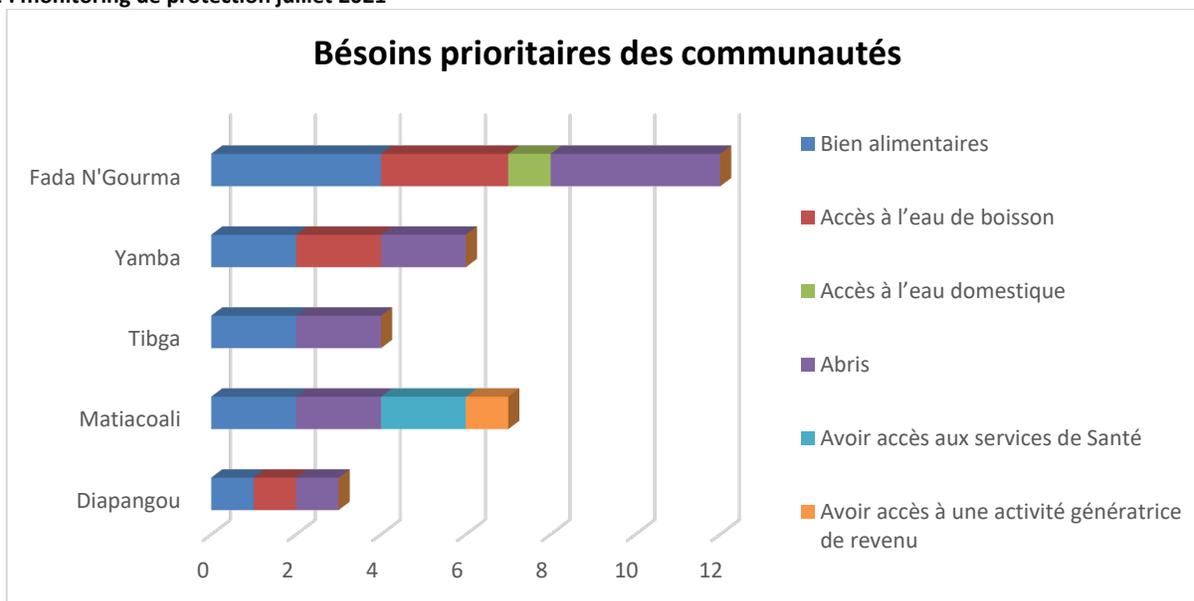


Figure 7: Les besoins de prioritaires des communautés

Il faut cependant noter que les besoins liés à l'alimentation, l'eau, l'abri, aux soins de santé et aux activités génératrices de revenu sont communs aussi bien à la population hôte qu'aux personnes déplacées internes.

V. ETAT DE DROIT

L'accès à la documentation civile n'est pas un droit partagé dans toutes les communes de la région de l'Est. En effet dans les localités à risque élevé d'incidents, le transfert des services sociaux de base des zones rurales vers les zones urbaines ne favorisent pas un accès facile à cause du manque de moyens financiers pour le déplacement ou pour honorer le coût du service. En vue d'encourager la possession des documents d'état civils, une opération d'établissement en masse des cartes nationales d'identité Burkinabé (CNIB) a été réalisée au profit des communautés de Botou dans la Tapoa avec plus de 800 bénéficiaires.

La liberté de mouvement au cours de la nuit est régulée par un couvre-feu et une exigence des documents tels que la CNIB au cours des voyages. On constate un accès limité au service de la justice dû au fait que les services fonctionnels se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de provinces.

Dans le cadre de la sécurisation des personnes et de leurs biens, on observe des patrouilles et des contrôles qui se font sur les axes reliant les provinces au chef-lieu de la région. Dans Les zones rurales comme Logobou, Tansarga, Bartiébougu, on constate une absence totale des forces de sécurité.

VI. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Une formation des membres de comité de protection communautaire et des points focaux du monitoring communautaire de la province du Gourma s'est tenue le 16 juillet 2021. Ces derniers ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur **les critères d'identification des personnes à besoins spécifiques, la remontée des incidents tout en protégeant les sources d'information et la**

mobilitation communautaire pour la mise en œuvre des activités telles que la collecte de données lors des focus groups, le P21, la tenue des causeries éducatives. Cette formation a connu la participation de 33 personnes dont 07 femmes et 26 hommes. Les comités de protection ont relayé 08 incidents de protection dans les différentes zones de couvertures et tenus 12 focus groups avec la participation de **44 femmes PDI, 35 hommes dont 05 personnes âgées et 11 filles**. Les autres activités facilitées aussi par ces derniers sont 16 causeries éducatives avec comme thèmes « **prévention des violences conjugales** », « **le mariage précoce** » avec une participation de 304 hommes et 112 femmes. A cela s'ajoutent 04 animations psycho-sociales à Maticoali, Fada et Diapangou avec la participation de 30 hommes et 96 femmes, 56 filles et 44 garçons. Dans le cadre du mécanisme de gestion communautaire des conflits, 4 comités mixtes ont été mis en place au cours du mois dans les communes de Diapangou, Yamba, Diabo et Maticoali.

VII. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Le problème de terre cultivable et de logement devient de plus en plus criard surtout dans les zones d'accueil. En effet, les terres exploitables pour l'agriculture sont insuffisantes car étant une ressource désormais à partager entre population hôte et personnes déplacées internes. Certains propriétaires terriens ont préféré la mise en location de terres à environ 20000 F à 25000CFA/Ha. Cette pratique existait bien avant mais a pris de l'ampleur avec la crise. Le problème de l'accès aux terres est conditionné par les moyens financiers. Aussi faut-il le dire, des petites tensions entre éleveurs et agriculteurs, autour des portions de terres existent, chaque entité voulant satisfaire ses besoins spécifiques.

Quant aux logements, les PDI ont bénéficié de l'assistance en abris octroyée par les organisations non gouvernementales. Mais for est de constater une insuffisance dans toutes les provinces avec la croissance quotidienne du nombre des déplacés internes. Aussi faut-il rappeler que le système de la maison d'accueil optée dans la région a absorbée la première vague de PDI dans les premiers instants de la crise. Mais par la suite, certains PDI avec un peu de moyen ont eu recours à la location de maison. Cependant, ils rencontrent des difficultés à honorer les frais de loyer d'où les fréquentes expulsions par les propriétaires.

La vente de portion de terre communément appelée « zone non lotie » est une réalité constatée notamment dans les communes urbaines sans une règlementation par un texte juridique quelconque.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

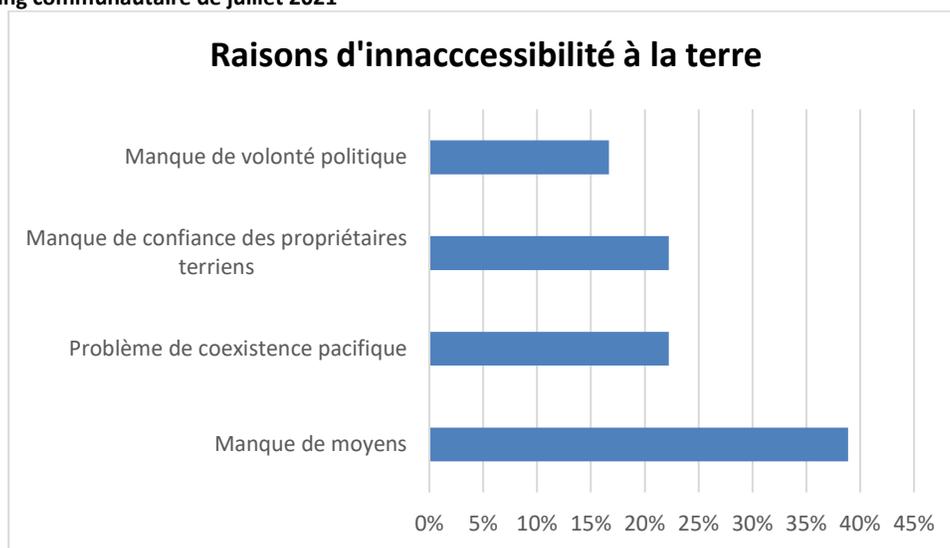


Figure 8: raisons liées à l'inaccessibilité des terres

VIII. SOLUTIONS DURABLES

Aucune communauté déplacée jusque-là n'est retournée dans les zones de départ. Cependant, les intentions sont manifestes selon les participants des focus groups de monitoring communautaire. Bien que bénéficiant de l'assistance pour certains, entreprendre des activités lucratives seraient un atout. Ce qui n'est pas chose aisée dans les zones d'accueil. L'épanouissement n'est possible que dans sa résidence habituelle où les réalités sont maîtrisées. 40% des personnes interrogées ont affirmé cette volonté de retour.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

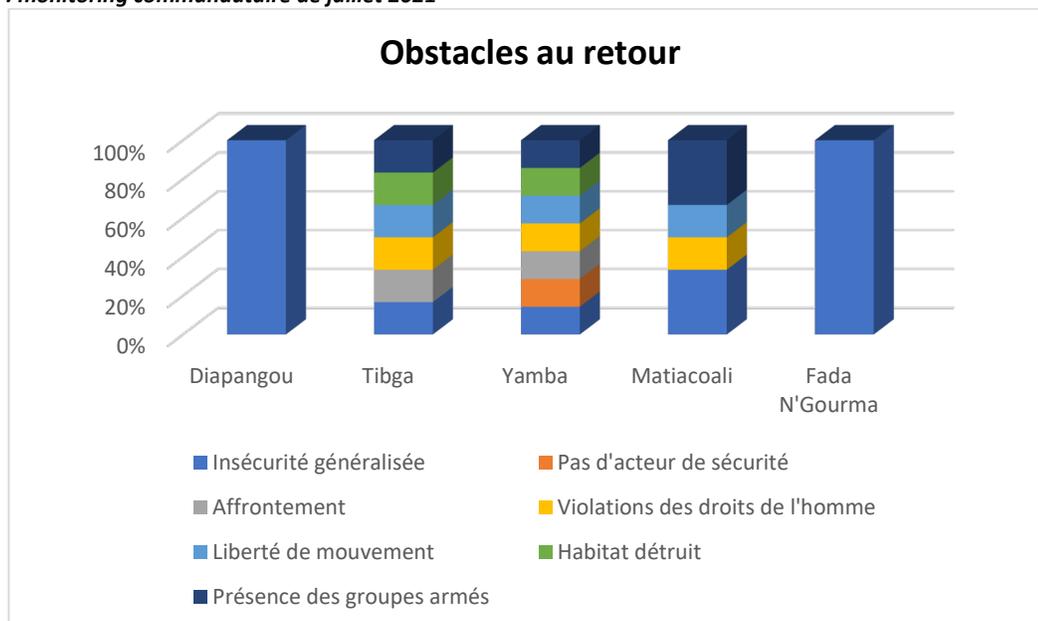


Figure 9: Les obstacles liés au retour

On constate aussi une forte expression de la volonté de rester dans la zone d'accueil, soit 60% des personnes interrogées. Ces dernières pointent du doigt comme raisons, l'insécurité généralisée, les affrontements entre GANE et FDS, la présence des GANE dans les zones de départ, l'accaparement des terres, l'absence des services sociaux de base et le manque d'acteur de sécurisation. Pour eux, 04 conditions doivent être remplies pour envisager un retour vers les zones de départ. Il s'agit du retour total de la paix caractérisée par un retour et présence permanent des services sociaux de base, la sécurisation des personnes et de leurs biens par les forces de défense et de sécurité et la reconstruction des habitats.

Source : monitoring communautaire de juillet 2021

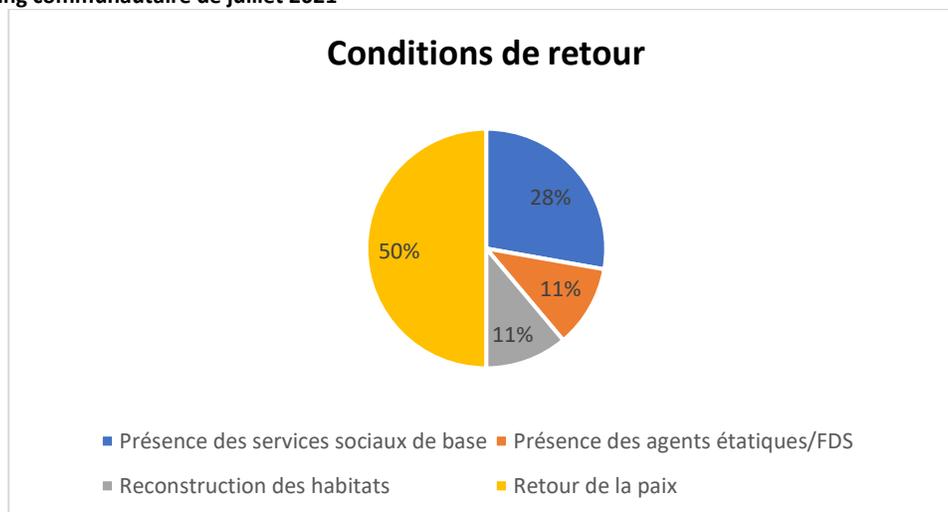


Figure 10: Conditions de retour

IX. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Le système de partage d'information et de la coordination se fait dans la région par le biais des sous clusters du domaine de responsabilité. La rencontre du sous cluster des violences basées sur le genre a eu lieu le 13/07/2021. Les échanges ont porté sur les réalisations des acteurs au cours du mois, la présentation de l'Organisation Non Gouvernementale Action Contre la Faim. Il convient de noter que les acteurs dans ce domaine sont concentrés dans la province du Gourma. Des missions se font dans les autres provinces, ainsi qu'un fort besoin d'assistance des VBG dans les provinces comme la Tapoa, la Gnagna, la Komondjari et la Kompienga.

Le groupe travail protection de l'enfant a tenu sa réunion de coordination mensuelle. Il s'est agi du partage du rapport MSA de la mission effectuée à la suite de l'incident de Kpencangou et les actions de réponse à apporter pour une assistance humanitaire. La direction régionale en charge de la protection de l'enfant a annoncé la mise en œuvre d'un programme sur les enfants associés aux forces et aux groupes armés dans la région.

Le Sous cluster régional de protection a réalisé aussi sa rencontre de coordination à la date du 29/05/2021. Au cours de cette rencontre, les organisations membres ont partagé les réalisations, les défis et les perspectives dans la mise en œuvre des activités au cours du mois de juillet. Il ressort un besoin énorme de protection dans les provinces alors que les organisations humanitaires se concentrent au chef-lieu de la région. A cela s'ajoute un grand nombre de cas de VBG enregistrés au cours du mois exigeant une prise en compte de spécificité dans l'assistance surtout aux abris.

X. RECOMMANDATIONS GENERALES

Rapport	Region	Province	Localite (si applicable)	Recommandations	Point focal	Etat d'implementation	Commentaires
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	EST	Tapoa	Diapaga	Inclure 5542 PDI dans la distribution mensuelle 20 tonnes des vivres	Sécurité alimentaire	En cours de réalisation par INTERSOS/PAM	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	EST	Tapoa	Kantchari-Diapaga	Appuis à la construction de 200 abris dans la province (Diapaga , Kantchari) au profit de 200 menages	ABRIS/AME	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	EST	Gourma	Fada	Mise en place de 04 adductions d'eau potable au profit de la communauté hôte et PDI dans les quartiers périphériques du secteur 01-11-02-03-06 de la ville de Fada	Eau/Hygiène&v assainissement	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	Est	Gourma	Fada	Produire et livrer au moins 3000 CNIB à 3000 PDI dans la province du Gourma.	CONASUR+ Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	Est	Gourma	Fada-Diapangou-Maticoali-Foutouri	Enregistrement de plus de 2000 PDI	CONASUR+ Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de Juillet/INTERSOS	Est	Gourma	Fada-Diapaga-Pama	Faciliter l'établissement des extraits au profit des enfants PDI pour leur scolarisation à la rentrée prochaine	Ministères de l'administration territoriale et ses démembrements dans les localités mentionnées	Non réalisé	urgent

Tableaux des incidents de juillet 2021

N°	Localité	Description de la violation	Type de violations	Victimes directes
1	Gourma/Matiacoali	Dans la nuit du 03/07/2021 des GOA ont fait incursion dans le village de Kpencangou et ont assassiné le CVD et deux autres personnes dudit village avant de se replier dans la brousse.	Atteinte au droit à la vie	03
2	Gourma/Matiacoali	Un chauffeur aurait été enlevé par un GANE sur l'axe Matiacoali – Sakoani au cours d'un déplacement le 05/07/2021	Atteinte à la liberté de la personne	01
3	Tapoa/Kantchari	Des passagers au nombre de 03, provenant de kantchari pour Matiacoali auraient été arrêtés et enlevés par un groupe armé non étatique sur le même axe au cours d'un déplacement provenant de Diapaga, une des victimes serait libéré 2 jours plus tard.	Atteinte au droit à la liberté de la personne	03
4	Komondjari Foutouri	Le 17/07/21 LOMPO Kampadilimba, un habitant de Tankoualou a été informé par son berger que 60 têtes de bœufs de son bétail ont été volées par un GANE	Atteinte au droit à la propriété	01
5	Kompienga/Madjoari	Un civil au cours d'un déplacement serait victime d'une explosion d'engin improvisé sur l'axe Madjoari-Tambarga placé par un GANE opérant dans la zone	Atteinte au droit à la vie	01
6	Tapoa/Kantchari	Un otage de la commune de Kantchari, détenu pendant 8 mois aurait été exécuté par un GANE le 21/07/2021 devant la mosquée de Boudiéri aux environs de 1h du matin avant de se replier dans une direction inconnue.	Atteinte au droit à la vie	01
7	Kompienga/Madjoari	Un enlèvement collectif de 03 personnes dont un vieux de 70 ans et 02 jeunes a eu lieu à Madjoari le 25/07/2021 par un GANE faisant irruption dans ladite localité.	Atteinte au droit à la liberté de la personne	03
8	Kompienga/Madjoari	Un des 03 otages du 25/07/2021, un vieil homme de 70 ans a été exécuté par le GANE le 27/07/2021 à Madjoari.	Atteinte au droit à la vie	01